ARRETE PLACANT UN FONCTIONNAIRE CNRACL/IRCANTEC - AGENT CONTRACTUEL *(le cas échéant)* EN AUTORISATION SPECIALE D’ABSENCE DANS LE CADRE DE L’EPIDEMIE DE CORONAVIRUS « COVID 19 » - (Cas Contacts)

SI ABSENCE DE POSSIBILITE DE TELETRAVAIL ET S’IL N’Y A PAS D’ARRET DE TRAVAIL

Le Maire (ou le Président) de …………………………………… ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l’instruction n° 7 du 23 mars 1950 pour l’application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d’absence, et notamment l’autorisation spéciale d’absence pour les agents publics cohabitant avec une personne « atteinte de maladie contagieuse, et qui porteurs de germes contagieux, doivent être éloignés de leurs services » ;

***le cas échéant*** Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

***le cas échéant*** Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

***le cas échéant*** Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l’avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 19 juin 2020 relatif à la reprise de l’activité professionnelles des personnes à risque de forme grave de covid-19 et mesures barrières spécifiques ;

Vu le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l’épidémie de covid-19 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l’Etat de l’évolution de l’épidémie de covid-19 ;

Vu la note d’information de la DGCL relative à la prise en compte dans la fonction publique territoriale de l’évolution de l’épidémie de Covid-19, en date du 05 novembre 2020 ;

Vu la circulaire de la DGAFP relative aux mesures destinées à inciter à l’auto-isolement des agents de la fonction publique de l’Etat dans le cadre de la Covid-19, en date du 12 janvier 2021 ;

Vu la note d’information de la DGCL relative aux modalités de prise en charge des agents territoriaux identifiés comme cas contacts à risque de contamination et des agents territoriaux présentant des symptômes d’infection au SARS-Cov-2, en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que M………………………….. est identifié·e comme « cas contact » avec arrêt de travail dérogatoire délivré par l’assurance maladie et que l’agent·e "cas contact" doit être placé·e, à titre préventif, pendant toute la période d’isolement, en autorisation spéciale d'absence dans la mesure où le télétravail n'est pas possible (N.B. : si l’agent·e est ensuite testé·e positif·ve et reconnu·e malade de la Covid-19, il·elle devra être placé·e en congé de maladie ordinaire de droit commun. Le jour de carence ne trouve pas à s’appliquer),

**ARRETE**

**Article 1er** : Madame / Monsieur ………………….. né(e) le……………………………… grade/fonctions……………………………………….. est admis(e) au bénéfice d’une autorisation spéciale d’absence dans le cadre de l’épidémie de coronavirus « COVID 19 » - Absence de possibilité de télétravail, à compter du ……………………………..inclus soit pour une durée de ……...

**Article 2** : Pendant cette période l’agent est rémunéré à plein traitement et ses droits à avancement et à pension sont maintenus.

**Article 3** Les autorisations spéciales d’absence constituant une dérogation à l’obligation de service et de temps de travail, elles ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail (RTT).

**Article 3 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ............................................. le ....................................

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

- soit via l’adresse internet suivante : www.telerecours.fr

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :